



MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

220A, rue Bonsecours, Montebello, Québec J0V 1L0  
Tél : 819-423-5575 / Fax : 819-423-5571

Le 19 juin 2007

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

À une séance régulière de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au bureau municipal, 220A rue Bonsecours, Montebello Québec, le 13 juin 2007 à 20h00 et à laquelle sont présents:

Les conseillers (ères) : Luc Beauchamp  
Christiane Perras  
Karoll Fortier Hélène Berthiaume

Formant quorum sous la présidence du Maire monsieur Denis Beauchamp.

Suzie Latourelle, Directrice-générale est également présente.


---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DE L'EMPRISE DE L'ANCIENNE ROUTE 8**

**2007-06-120**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Luc Beauchamp qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DE L'EMPRISE DE L'ANCIENNE ROUTE 8, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

  
Luc Beauchamp, conseiller siège # 1

**Copie authentique**

  
Denis Beauchamp, Maire

  
Suzie Latourelle, Directrice générale



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

## AVIS PUBLIC

**Est par les présentes données par la soussignée que :**

Lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 11 juillet 2007, le règlement portant le numéro 2007-03-201, **RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DE L'EMPRISE DE L'ANCIENNE ROUTE 8**, a été adopté.

**Le bureau de la Municipalité est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.**

Donné à Montebello  
Ce 12<sup>ième</sup> jour de juillet de l'an deux mille sept.

Mme Suzie Latourelle  
Directrice générale

---

*CERTIFICAT DE PUBLICATION*

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Je, soussignée, Directrice générale, domiciliée à Ripon, certifie sous mon serment d'office, avoir publié en affichant une copie à l'église paroissiale et une copie au bureau municipal le 12 juillet 2007 entre 8 heures et 10 heures.

Suzie Latourelle  
Directrice générale



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

**RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DE L'EMPRISE DE  
L'ANCIENNE ROUTE 8**

**2007-07-124**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-07-201**

**ATTENDU** qu'une partie de lot sans désignation cadastrale connue comme étant l'ancienne emprise du chemin public (ancienne route 8) vis-à-vis des lots P-53, P-54, P-55 et P-65 ;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié dans la Gazette officielle du Québec, stipulant que ladite section désaffectée ne sera plus à l'avenir entretenue par le Ministère des Transports du Québec ;

**ATTENDU** que la Municipalité se dégage des droits et des responsabilités qu'elle aurait à assumer sur ladite emprise du chemin ancienne route 8 ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la rétrocession de l'emprise dudit chemin;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance tenue le 13 juin 2007.

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLIÈRE CHRISTIANE PERRAS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CHARLES HUNEULT

Que le règlement numéro 2007-07-201 soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :


**ARTICLE 1**

Les dites parties de la section désaffectée de l'emprise de l'ancienne route 8 vis-à-vis des lots P-53, P-54, P-55 et P-65 soient et sont remises aux propriétaires desdits lots.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ

  
Denis Beauchamp, Maire

  
Suzie Latourelle, Directrice générale

**AVIS DE MOTION : 13 JUIN 2007**  
**ADOPTÉ : 11 JUILLET 2007**  
**AFFICHÉ : 12 JUILLET 2007**